

Conseil Municipal du 27 janvier 2016

- Compte-rendu -

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport traitant des orientations générales du budget de l'exercice et des engagements pluriannuels envisagés est présenté au conseil municipal. Cette présentation donne lieu au Débat d'orientation budgétaire. *Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport.*

2. Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « les jardins de Keruzanval »

Une erreur matérielle s'étant glissée dans le texte de la délibération n° CM2015-95 du 3 décembre 2015. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a annulé la délibération n° CM 2015-95 du 3/12/2015 et a renouvelé son accord sur le versement de la subvention d'équilibre à hauteur de 63944.68 €.*

3. Clôture du budget annexe du lotissement « les jardins de Keruzanval »

Dans le prolongement du point 2, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a annulé la délibération n° CM 2015-96 du 3/12/2015 et a approuvé la clôture du budget annexe « Les Jardins de Keruzanval » dans les termes de la nouvelle délibération.*

4. Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accordé au club d'athlétisme Guilérien un remboursement de frais de déplacements pour un montant de 4960.75€.

5. Subvention pour le soutien à la création d'emploi

La Flèche gymnique a sollicité la commune pour une demande de subvention. Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités sportives sur le territoire de la commune *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a octroyé une subvention dégressive sur 3 ans au club d'un montant total de 5 250€, et en autorise le versement.*

6. Subvention exceptionnelle – club athlétisme Guilers

Le Club d'Athlétisme de Guilers, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation des Championnats de Bretagne de Cross-Country qui se dérouleront le 24 janvier 2016 sur le site de la Marine au Bergot à Brest. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € et en autorise le versement.*

7. Subvention 2016 dans le cadre de la mise en place de la section foot au sein des collèges Croas Ar Pennoc et Sainte-Marie

En 2014, la Ville de Guilers a signé un avenant à la convention du 17 juillet 2013 avec l'ASG. Celui-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle de 3000 € pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017 dans le cadre de la mise en place de l'école de foot au sein des deux collèges de la commune. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la subvention et en autorise son versement pour l'année 2016 réparti en plusieurs fois.*

8. Subvention exceptionnelle à l'association COCELIC

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la fédération Internationale des luttes celtiques, le skol gouren de Brest organise le championnat d'Europe. Ce projet mobilise le pays brestois dans son ensemble. Dans ce cadre, de jeunes élèves de la commune pourront assister à la manifestation. L'association COCELIC organisatrice de l'évènement et dont le siège social est à Guilers a sollicité une subvention exceptionnelle. *Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 €.*

9. Règlement de fonctionnement de la Maison de l'Enfance

Après deux années de fonctionnement et dans un souci d'amélioration de l'accueil du public et du fonctionnement du multi-accueil, *le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 votes contre, a validé les modifications présentées à apporter au règlement de fonctionnement.*

10. Adaptation du règlement intérieur aux nouveaux seuils des marchés publics - Décrets n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 et n°2015-1904 du 30 décembre 2015

Des nouvelles règles ont été publiées concernant la commande publique organisant la procédure adaptée aux marchés publics par la Commission Européenne et traduites en droit français par les décrets n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 et n°2015-1904 du 30 décembre 2015. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'intégration de ces nouvelles dispositions dans son règlement intérieur de la commande publique et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à son exécution.*

11. Création d'un bâtiment pour le football à Louis Ballard

Suite à la réalisation du terrain synthétique les équipements de Kermengleuz seront désaffectés en vue de la réalisation, d'une opération d'urbanisme. En conséquence, Il convient de construire un nouvel espace de réunion et de convivialité à proximité immédiate du terrain de football synthétique. Après présentation du projet *le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a approuvé la construction du bâtiment, a validé le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté, a inscrit les crédits nécessaires à l'exécution de l'opération au budget primitif 2016 en section investissement, autorise le Maire à signer tous les documents y afférents et autorise le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est susceptible d'être éligible.*

12. Information au Conseil Municipal concernant l'avant-projet pour le lotissement de Kermengleuz

Une présentation a été faite au Conseil Municipal concernant la création de ce lotissement.

13. Information au Conseil Municipal concernant le projet d'aménagement de voirie et d'effacement des réseaux rue Charles De Gaulle

Une présentation a été faite au Conseil Municipal concernant le projet d'aménagement de voirie et d'effacement des réseaux rue Charles De Gaulle.

14. Rectification Tarifs Médiathèque 2016

Le Conseil Municipal a validé les nouveaux tarifs médiathèque 2016 proposés, qui intègrent la gratuité pour les enfants, jeunes et étudiants jusqu'à 24 ans.